

## Auto-déclaration

### Coordonnées de l'entreprise

Entreprise .....

Adresse .....

CP/Lieu .....

Canton .....

Personne de contact .....

Numéro de téléphone .....

Télécopie .....

E-Mail .....

**Quand il s'agit d'une entreprise individuelle, d'une société en nom collectif ou d'une société en commandité, il faut également indiquer les adresses privées.**

### Entrepreneur ou sociétaire 1

Nom et Prénom .....

Adresse .....

CP/Lieu .....

Canton .....

### Entrepreneur ou sociétaire 2

Nom et Prénom .....

Adresse .....

CP/Lieu .....

Canton .....

### Début des activités de l'entreprise

Date .....

STIFTUNG FLEXIBLER ALTERSRÜCKTRITT (FAR) GERÜSTBAU  
FONDATION RETRAITE FLEXIBLE (RF) DANS LA BRANCHE DE L'ÉCHAFAUDAGE  
FONDAZIONE PENSIONAMENTO ANTICIPATO (PEAN) NELLA POSA DI PONTEGGI

**Domaines des activités**

Nous vous prions de bien vouloir indiquer, si existante, les autres domaines d'activité à côté du travail de l'installation d'échafaudage.

- |   |            |       |   |
|---|------------|-------|---|
| <input type="checkbox"/> échafaudage (montage, démontage, etc.) | représente | ..... | % |
| <input type="checkbox"/> autres .....                           | représente | ..... | % |
| <input type="checkbox"/> autres .....                           | représente | ..... | % |
| <input type="checkbox"/> autres .....                           | représente | ..... | % |

**Estimation de la somme des salaires 20..... soumise à la RF.**

Dès le 1.1., tous les collaborateurs ayant révolus 20 ans et étant assujettis à l'obligation de prévoyance professionnelle ; le personnel administratif et les cadres dirigeants ne sont pas soumis à la RF.

**Somme des salaires en CHF** .....

**Nous ne sommes pas soumis à la convention collective de travail pour la retraite anticipée des échafaudeurs (CCT RA Echafaudeurs) pour la raison suivante (art. 1.1 Convention collective RA):**

- Convention collective de travail pour la retraite anticipée du secteur principal de la construction du canton du Valais RETABAT
  - Convention collective de travail pour la retraite anticipée du secteur principal de la construction en Suisse
  - Autres .....
- .....

Les employeurs assujettis à la fondation retraite flexible RF dans la branche de l'échafaudage comme également toutes personnes soumises sont tenues de fournir toutes informations et documents nécessaires à la fondation CCT RA Echafaudeurs (voir art. 6.3.).

Nous confirmons l'exactitude des indications fournies.

.....  
Lieu et date

.....  
Signature et timbre de l'entreprise